

PRÉSENTS :

M. CHEVALIER – P. PERRAULT – C. BERLAND – P. CIEZKI – M. VERNET – E. TRUCHET – G. GRENET – S. TOURNE – N. COQUIL – R. KERVAREC – M. DUPORT – R-M. MARIETTE – R. THEFANY – M. FOLLET-JOLIVET – V. MATEUS – G. CONIL – B. GAUTHER – L. POMBAL – D. GALLÉ

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Evelyne LE CORRE pouvoir à Ginette GRENET – Nelly MALPAUX pouvoir à Martine CHEVALIER – Isabelle LAWSON pouvoir à Corinne BERLAND – Virginie ALLARD pouvoir à Denis GALLÉ – Nadia OUANIS pouvoir à Roger KERVAREC

ABSENTS : Stéphanie MIGNON et Anthony GARCIA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis GALLÉ

Madame CHEVALIER ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil d'effectuer une minute de silence en hommage à Monsieur CAILLERET.

**I. INFORMATIONS :**

Madame CHEVALIER informe les membres du Conseil des points suivants :

*1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- 04/01/2018 : Attribution du marché de traitement contre les chenilles processionnaires, guêpes, abeilles et frelons asiatiques – entreprise « INTER GUEPE » (DCS\_001\_01\_18)
- 04/01/2018 : Attribution du marché annuel de vérification des extincteurs des bâtiments communaux – entreprise « APS SERVICES » (DCS\_002\_01\_18)
- 05/01/2018 : Cession de concession de terrain au cimetière n°20309 pour une durée de 50 ans à compter du 5 janvier 2018 (DCS\_003\_01\_18)
- 08/01/2018 : Renouvellement de concession de terrain au cimetière n°21237 pour 15 ans (DCS\_004\_01\_18)
- 15/01/2018 : Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association nationale des communes pour la Maîtrise des Risques technologiques majeurs (AMARIS) pour l'année 2018 (DCS\_005\_01\_18)
- 15/01/2018: Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des Maires de France (AMF) pour l'année 2018 (DCS\_006\_01\_18)
- 15/01/2018: Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) pour l'année 2018 (DCS\_007\_01\_18)
- 15/01/2018: Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des Petites Villes de France (APVF) pour l'année 2018 (DCS\_008\_01\_18)
- 15/01/2018: Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association pour la Prévention des Pollutions en Vallée de Seine (ASPI) pour l'année 2018 (DCS\_009\_01\_18)
- 15/01/2018: Renouvellement de l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines (CAUE) pour l'année 2018 (DCS\_010\_01\_18)
- 15/01/2018: Renouvellement de l'adhésion de la commune à La Mission locale du Mantois pour l'année 2018 (DCS\_011\_01\_18)
- 15/01/2018: Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association PACT ARIM pour l'année 2018 (DCS\_012\_01\_18)
- 15/01/2018: Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association INTERMÉDIA 78 pour l'année 2018 (DCS\_014\_01\_18)
- 15/01/2018: Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'urgence du château d'Issou – Cabinet APGO (DCS\_015\_01\_18)

- 15/01/2018: Attribution du marché de vérification annuelle des trappes de désenfumage pour les bâtiments communaux pour l'année 2018 – entreprise « APS SERVICES » (DCS\_016\_01\_18)
- 29/01/2018 : Attribution du marché de fourniture de peinture de traçage et de pièces pour la traceuse des terrains de football pour l'année 2018 – entreprise PHM (DCS\_017\_01\_18)

## 2. *Enquête publique concernant la société ERMELEC*

Le conseil est informé que, par arrêté n°2017-44553 du 8 janvier 2018, la Préfecture des Yvelines a autorisé la société ERMELEC à exploiter une ligne de tréfilage et zingage électrolytique en continu d'un volume de bains maximum de 10 m<sup>3</sup> comme demandé.

## 3. *Rapport du cabinet APGO sur l'étude de sauvegarde et de réhabilitation du château d'Issou*

Les membres du Conseil sont informés que le cabinet d'architecte retenu pour réaliser une étude sur l'état, la faisabilité et le coût de restauration du château, a rendu ses conclusions aux élus membres de la commission château le 11 décembre dernier.

## II. DÉLIBÉRATIONS :

### 1. (D\_003\_02\_18) : **Compte-rendu de la séance du 22 janvier 2018**

**Le Conseil** : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance en date du 22 janvier 2018.

### 2. (D\_004\_02\_18) : **Débat d'Orientations Budgétaires**

**Le Conseil** : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les orientations budgétaires 2018 telles que définies dans le rapport d'orientations budgétaires.

### 3. (D\_005\_02\_18) : **Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »**

**Le Conseil** : après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- De s'associer solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « communes et ruralité ».

### 4. (D\_006\_02\_18) : **Transfert de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols consécutive » à la Communauté Urbaine GPSEO**

**Le Conseil** : après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le transfert à la Communauté urbaine des actions relatives à la « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols consécutive » prévue au 4° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.

- De prendre acte que ledit transfert entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à son exercice ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui lui sont attachés à la date du transfert, des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.
- De dire que les contrats attachés à cette compétence seront exécutés jusqu'à leur échéance selon les conditions convenues entre les Communes et leurs cocontractants et qu'il appartiendra aux communes d'informer ceux-ci de la substitution, le cas échéant partielle, de la Communauté urbaine.

**5. (D\_007\_02\_18) : Adhésion à l'Association pour le Développement des e-Procédures (ADeP)**

**Le Conseil** : après en avoir délibéré, adhère, à l'unanimité, à l'Association pour le Développement des e-Procédures (ADeP).

**6. (D\_008\_02\_18) : Modification du tableau des effectifs : personnel communal**

**Le Conseil** : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs suivante :

**Création des postes** :

- S/2018/1 : Educateur de jeunes enfants
- S/2018/2 : Agent Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Écoles Maternelles

**La séance est levée à 21h00**